

Badminton Québec sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements spécifiques de la Fédération sont en vigueur aux Jeux du Québec.

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX HIVER

A) CATÉGORIES ADMISSIBLES DE LA FÉDÉRATION

CATÉGORIES	ÂGE 2011	SEXE	ÉPREUVES	←
Pee-wee	Né(e) en 2000 & après	M+F	Simple/double/mixte	
Benjamin	Né(e) en 1998-99	M+F	Simple/double/mixte	
Cadet	Né(e) en 1996-97	M+F	Simple/double/mixte	
Juvenile	Né(e) en 1993-94-95	M+F	Simple/double/mixte	

CATÉGORIES	ÂGE 2012	SEXE	ÉPREUVES	←
Pee-wee	Né(e) en 2001 & après	M+F	Simple/double/mixte	
Benjamin	Né(e) en 1999-2000	M+F	Simple/double/mixte	
Cadet	Né(e) en 1997-98	M+F	Simple/double/mixte	
Juvenile	Né(e) en 1994-95-96	M+F	Simple/double/mixte	

B) AFFILIATION

Aucun coût au niveau régional. L'affiliation des joueurs est incluse dans le coût d'inscription lorsqu'ils participent à la **Coupe Sports Experts Junior** qui présente une formule de compétition par équipe tenue en alternance avec la Finale provinciale des Jeux du Québec (années paires).

C) MODE DE SÉLECTION

L'année où il n'y aura pas de Finale provinciale, la finale régionale pourra servir de sélection pour la **Coupe Sports Experts Junior** par équipe (pee-wee, benjamin, cadet, juvénile).

NOTE : Il est fortement recommandé d'utiliser le volant de plume **AEROSSENSA 20** de **YONEX** (volant officiel de Badminton Québec) pour les compétitions régionales.

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2013

A) CATÉGORIES

CATÉGORIE	ÂGE	SEXE	ÉPREUVES
Cadet	01/01/97 au 31/12/98 Né(e) en 1997 et 1998	Masc. + Fém.	* Individuelle : Compétition simple élimination Simple féminin & masculin Double féminin & masculin Pas de double mixte **Équipe : Compétition par poule 1 simple masculin 1 simple féminin 2 doubles masculins 2 doubles féminins 1 double mixte

* Tous les membres de la délégation prennent part à la compétition individuelle à raison d'une épreuve par participant.

** Tous les membres de la délégation prennent part à deux parties dans la rencontre. Un même joueur ne pourra participer au simple et au mixte (cela signifierait que les 2 doubles seraient composés des 2 mêmes joueurs, ce qui est impossible). Si un joueur manque, l'équipe perdra le simple ou le mixte et un double.

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Athlètes

Maximum: 6 athlètes (3 filles - 3 garçons)

Entraîneur - accompagnateur

Maximum deux personnes (1 femme et 1 homme)

Entraîneur : 1 obligatoire

Accompagnateur ou 2^e entraîneur : 1 maximum

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS ET LES ACCOMPAGNATEURS

- 1) Ils devront être affiliés à Badminton Québec dans la région de l'équipe qu'ils accompagnent.
- 2) Le duo devra impérativement être composé d'un homme et d'une femme.
- 3) Le duo pourra être composé de deux entraîneurs en respectant la règle 1.
- 4) L'accompagnateur, le cas échéant, devra être âgé de 18 ans ou plus.
- 5) Il devra obligatoirement comporter un entraîneur au minimum. L'entraîneur devra posséder le niveau de certification du PNCE suivant :
 - Niveau 1 – certifié en badminton (inclut les 3 volets : technique et pratique de Badminton Québec et théorique multisport ou compétition-introduction - Partie A - multisport).

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

* Les athlètes doivent être affiliés à Badminton Québec au moment de l'inscription à la Finale.

Coût: 5,35\$

Les athlètes ayant pris part à l'un ou l'autre des réseaux de compétitions sanctionnées par Badminton Québec lors de la saison 2012-2013 n'auront pas à payer les frais d'affiliation.

Ce montant de 5,35 \$ devra être acquitté par le joueur ou sa région IMPÉRATIVEMENT avant la Finale provinciale. Celles et ceux qui n'auront pas payé ce montant ne pourront prendre part à la compétition.

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

- ✓ Seules les épreuves de simple et double serviront à la sélection régionale.
- ✓ Seront sélectionnés : gagnant en simple, équipe gagnante en double.
- ✓ Si le gagnant en simple est également gagnant en double, le finaliste du simple sera alors sélectionné.
- ✓ Si le gagnant et le finaliste du simple sont gagnants ensemble du double, le joueur qui aura terminé 3^e en simple sera alors sélectionné.

N.B. : Un mode de sélection consistant à la sélection des trois premiers en simple pourra être accepté lorsque exceptionnellement, une région décide de tenir des finales multidisciplinaires regroupées sur une seule journée (ou fin de semaine) et que la disponibilité des plateaux est limitée en terme de terrains et/ou heures.

La région devra en faire la demande à Badminton Québec et l'URLS devra faire parvenir une lettre attestant son appui à la demande.

F) ADMISSIBILITÉ ET ÉLIGIBILITÉ

La région devra avoir tenu un événement à l'hiver 2012 et à l'hiver 2013. La sélection pour 2013 devra être tenue avant le vendredi 11 février 2013.

Tout participant à une finale régionale au Québec devra être résident du Québec depuis au moins 12 mois avant la date de la finale régionale.

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

1) Athlètes actifs dans les réseaux de compétitions sanctionnées de Badminton Québec pour la saison 2012-2013 :

- La région que l'athlète devra représenter correspondra à la région où se situe le club de pratique sportive de l'athlète. Ce club correspond à celui indiqué dans le classement informatique 2012-2013 de Badminton Québec.

2) Athlètes inactifs dans les réseaux de compétitions sanctionnées de Badminton Québec :

Un athlète doit obligatoirement représenter la région correspondant à l'adresse de son domicile.

**Note : Un athlète ne peut prendre part à plus d'une sélection régionale.
Tout athlète reconnu avoir pris part à plus d'une sélection régionale sera automatiquement exclu de l'équipe pour laquelle il a obtenu sa sélection.
Badminton Québec étudiera les cas litigieux.**

Seulement en cas de protêt d'admissibilité

« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile, tel que mentionné sur son bulletin scolaire de l'année en cours*. L'athlète est présumé domicilier chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidences, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu.

*Note : Une personne a en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps. »

H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Compétition par poule pour la compétition par équipe et simple élimination pour la compétition individuelle.

Note : Le volant de PLUME AEROSSENSA 20 de YONEX (volant officiel de Badminton Québec) sera utilisé pour la Finale provinciale de 2013.

TOUS les volants seront fournis.



I) SURCLASSEMENT

Autorisé lors du processus de sélection à la finale régionale.

J) SUBSTITUTION

Autorisée en respectant le processus de sélection pré-établi. Des raisons valables (ex. : blessure) doivent justifier cette substitution et celle-ci doit être approuvée par Badminton Québec.

K) EXCLUSION

Aucune

L) RÈGLEMENTATION

La compétition sera régie selon les règlements de Badminton Québec en vigueur pour la saison correspondant aux finales régionales et provinciale.

M) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribuées aux athlètes lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 12 (6 en individuel + 6 par équipe)

Médailles d'argent : 12 (6 en individuel + 6 par équipe)

Médailles de bronze : 12 (6 en individuel + 6 par équipe)

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs

N) SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve(s) = les simples et les doubles

Point attribué à la première position = 19

Nombre de point séparant chaque position = 1

Épreuve(s) = par équipe

Point attribué à la première position = 76

Nombre de points séparant chaque position = 4

En cas d'égalité entre 2 ou plusieurs équipes, le nombre de points alloués sera le total divisé par le nombre d'équipes à égalité (ex : les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} recevront chacune 66 points soit 68 pour le 3^{ème} + 64 pour le 4^{ème}, le tout divisé par 2 soit 66). Pour la même situation dans chaque épreuve individuelle, le nombre de points distribués aux équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} sera de 16, 5 points (soit 17 pour le 3^{ème} + 16 pour le 4^{ème} divisé par 2).

Cette logique s'applique à toutes les égalités éventuelles dans la suite des classements.

Toute exception à quelque règlement ci-haut mentionné doit faire l'objet d'une entente tripartite écrite entre la Fédération sportive de régie provinciale, le Comité organisateur des Jeux du Québec régionaux et **SPORTSQUÉBEC**.